

Parlamentsdienste

Services du Parlement

Servizi del Parlamento

Servetschs dal parlament



Commissions des constructions
publiques
Secrétariat
CH-3003 Berne
Tél. 031 322 99 22
Fax 031 322 99 75
www.parlement.ch
koeb.ccp@pd.admin.ch

**La Commissions des constructions
publiques du Conseil national
pendant la première moitié de la
48^e législature (2007 – 2009)**

1 Mandat

Selon l'art. 44, al. 1 de la loi sur le Parlement, les commissions [législatives] :

- a. procèdent à l'examen préalable des objets qui leur ont été attribués ;
- b. examinent et tranchent les objets sur lesquels elles sont appelées à statuer définitivement en vertu de la loi ;
- c. suivent l'évolution sociale et politique dans leur domaine de compétences ;
- d. élaborent des propositions visant à résoudre des problèmes relevant de leur domaine de compétences ;
- e. veillent, dans leur domaine de compétences, à ce que des évaluations de l'efficacité soient effectuées ; à cette fin, elles soumettent des propositions aux organes concernés de l'Assemblée fédérale ou donnent un mandat au Conseil fédéral ;
- f. tiennent compte des résultats des évaluations de l'efficacité.

Par décision du bureau du 8 novembre 1991 et en vertu de modifications ultérieures, la Commission des constructions publiques (CCP) s'est vu attribuer le domaine de compétence suivant : Constructions de la Confédération (hormis les constructions militaires et les constructions relevant des EPF)



2 Objets traités pendant la première moitié de la 48^e législature (2007-2009)

21 Projets émanant du Conseil fédéral

La commission a procédé à l'examen préalable de deux projets d'actes émanant du Conseil fédéral :

- [08.049 é Message 2008 sur les constructions civiles](#)
- [09.054 n Message 2009 sur les immeubles du DFF](#)

Un résumé du message ainsi que des délibérations se trouve dans Curia Vista (suivre les liens ci-dessus) ; un classement thématique, par domaines, est également disponible dans les [rétrospectives des législatures proposées par le Service de documentation](#).

22 Élaboration d'un projet et projets d'acte de l'autre conseil

La commission n'a présenté aucun projet de loi ou d'arrêté à son conseil et n'a examiné aucun projet d'acte émanant de l'autre conseil.

23 Examen préalable

La CCP-N a procédé à aucun examen préalable d'une initiative parlementaire ou d'une initiative déposée par un canton.

24 Interventions

Durant la période sous revue, la commission a déposé une motion :

- [09.3975 n](#) – Mo. CCP-N. Projets de construction cofinancés par la Confédération. Normes et procédures

25 Co-rapports et autres activités

Outre les objets qui lui ont été attribués par les bureaux des Chambres, la CCP-N, en vertu de l'article 44, al. 1, let. c et d, LParl (cf. point 1), a traité divers problèmes d'actualité relevant de son domaine de compétences. Elle a notamment abordé les thèmes suivants :



- Bâtiments de la Confédération à l'étranger
- Projets de construction de la Confédération. Normes et procédures
- FIPOI. Tâches, procédures et bases de calcul pour l'attribution de crédits

Par ailleurs, la CCP-N a fait usage de la possibilité d'établir un co-rapport prévue par l'art. 49, al. 4, de la loi sur le Parlement et a adressé, entre 2007 et 2009, trois co-rapports à la Commission de politique extérieure du Conseil national (CPE-N) concernant les prêts à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI). Elle a en outre présenté à la CdF-N, en 2008 et en 2009, deux co-rapports oraux concernant le programme des constructions consacré au domaine des EPF, qui devait faire l'objet d'un examen préalable par les CdF dans le cadre du budget.

Enfin, la commission a visité divers chantiers et bâtiments tels que le Musée national suisse de Zurich, la Cinémathèque suisse de Penthaz et le chantier du nouveau « Learning Center » de l'EPFL à Lausanne.

3 Composition de la commission, sous-commissions

31 Présidence

- Président session d'hiver 2007 - session d'hiver 2009 : Urs Hany
- Vice-président session d'hiver 2007 - session d'hiver 2009 : Christan van Singer

32 Membres de la commission

- Composition de la commission à partir de la session d'hiver 2007 : Bigger, Büchler, Daguet, Français, Hany, Heim, Killer, Messmer, Roth-Bernasconi, Scherer, Rutschmann, van Singer, von Siebenthal
- Démissions et nouveaux membres depuis la session d'hiver 2007 :
 - Stöckli remplace Daguet à partir de la session de printemps 2009 ;
 - Leutenegger Filippo remplace Messmer à partir de la session de printemps 2009.

33 Sous-commissions

La commission n'a institué aucune sous-commission.



4 Nombre de séances nécessaires

Ces travaux ont exigé au total 8 séances, équivalant à 10 jours de séances ou 42,5 heures (4,2 heures par jour de séance en moyenne).

5 Discussions sur la dissolution de la CCP-N

La dissolution de la Commission des constructions publiques du Conseil des États (CCP-E) au cours de la session de printemps 2008 a été à l'origine d'intenses discussions au sein de la CCP-N sur son propre avenir. À l'issue de ces réflexions, la CCP-N a considéré qu'elle devait poursuivre son travail en s'efforçant de jouer à l'avenir un rôle plus actif, notamment en faisant plus souvent usage de la possibilité d'intervention que lui offre la procédure de co-rapport (cf. ch. 6).

Il reviendra au Conseil national de décider du sort de la CCP-N : le 30 avril 2009, le conseiller national Hans Rutschmann a déposé une initiative parlementaire visant à dissoudre la CCP-N ([09.429 n](#)). Le bureau du Conseil national a procédé à l'examen préalable de cette initiative le 23 novembre 2009. Il propose au Conseil national de ne pas lui donner suite et, par conséquent, de ne pas dissoudre la CCP-N. Le Conseil national devrait examiner cet objet au cours de la session de printemps 2010.

5 Travaux à venir

Le mandat confié à la CCP-N ne devrait pas connaître de changement majeur lors de la seconde moitié de la 48^e législature : il s'articulera de nouveau essentiellement autour des messages portant sur les constructions civiles de la Confédération. De plus, la CCP-N souhaite intensifier sa participation aux travaux d'autres commissions en leur présentant plus souvent des co-rapports. Dans cette optique, elle a proposé au bureau du Conseil national de la charger, à l'avenir, de rédiger un co-rapport concernant tous les messages du Conseil fédéral portant sur des prêts à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) et sur les constructions militaires. Le bureau a répondu favorablement à cette proposition le 23 novembre 2009.